

« Connexion Freyming-Merlebach fleurie »

Édition 2024

Règlement du Concours

Ce concours a pour objectif de mettre en valeur notre cadre de vie, de promouvoir notre département et de conforter l'image accueillante de notre communauté de communes, tout en appliquant des pratiques écocitoyennes pour le respect de l'environnement. Par le biais de leur participation, les habitants contribuent également à aider les communes qui le souhaitent à obtenir leur premier label.

Participation :

Au sein des communes de la CCFM, un jury communal déterminera 4 ou 5 candidats pouvant prétendre au concours communautaire. Les particuliers, habitant une des communes du territoire de la communauté de communes de Freyming-Merlebach, ont également la possibilité de s'inscrire directement auprès de l'Office de tourisme.

Nouveauté : Chaque habitant a la possibilité d'inscrire une ou plusieurs maisons de sa commune ou des 10 autres communes pour la(les)quelle(s) il a eu un coup de cœur.

Principes :

Le concours de la CCFM est distinct des concours organisés au sein des communes, pour lesquels chaque municipalité définit librement les principes et modalités de participation.

Le concours communautaire est régi par les critères ci-dessous :

- ✓ Le fleurissement doit être visible de la voie publique.
- ✓ Les fleurs et gazons artificiels sont éliminatoires.
- ✓ Une note minimale de 40/80 est nécessaire pour que la candidature soit retenue.

Critères d'évaluation :

Ces divers critères seront vérifiés par les jurés ; en cas de non-respect, les candidatures pourront être invalidées.

1 – Densité et diversité des fleurs et des végétaux

Présence de plantes vivaces (hémérocals, delphinium, aster, géranium vivaces, sédum etc.)

Rajout de variétés annuelles pour donner de la couleur en été (statice, agératum, œillet d'inde ou rose d'inde, fleur du soleil, zinnia, bégonia)

Si l'espace le permet, présence de haie fleurie ou arbustes, tel le weigelia, le forsythia etc.

L'avantage est d'offrir une belle floraison, du printemps à l'été et parfois même au-delà.

2 – Entretien et harmonie de l'ensemble

Quel que soit le contenant : (jardinière, pot de fleurs, bac etc.) et sa matière (naturel, synthétique), il faut y retrouver une certaine harmonie.

Que ce soient des cascades de géraniums ou de surfinias, ou des compositions plus recherchées, mêlant des graminées, de la gaura, du feuillage, des ipomées, ou des variété colorées, l'aspect doit être qualitatif et harmonieux.

Quelle que soit la qualité des aménagements et du fleurissement des espaces, l'état général de propreté aura une incidence sur l'appréciation globale (gazon, trottoir, caniveau, etc).

3 – Appréciation globale

Car « la beauté est dans les yeux de celui qui sait la voir ».

4- Exclusivité 2024 :

« *Olympiades du fleurissement* » point bonus pour toute maison fleurie aux couleurs des Jeux Olympiques ou présentant un objet de décoration aux couleurs des Jeux Olympiques.

Hors concours :

Attention, les gagnants du prix « *Ma Communauté de communes fleurie* », seront classés hors concours (au concours communautaire) pour une durée de 2 ans révolue. Les membres du jury communautaire ainsi que les élus des 11 Communes ne sont pas autorisés à participer au concours.

Catégories

- Maison avec jardin
- Balcon et/ou façade

Le dossier d'inscription :

Afin que le jury puisse se faire une idée, chaque dossier pourra être composé de 2 photos, 1 photo d'une vue générale et 1 photo de détails. Ces photos numériques seront transmises par mail (accueil@tourismefreyming-merlebach.fr) à l'Office de tourisme Connexion Freyming-Merlebach, accompagnées de l'adresse complète des participants, **avant le 1er juillet 2024.**

Le jury :

L'organisation des tournées se fera comme suit :

- Le jury composé de jurés issus de chaque commune et un juré représentant l'Office de tourisme, proposant des candidats parcourra les communes de la CC Freyming-Merlebach.
- Au moment de la notation puis des délibérations, chaque juré s'abstiendra de noter les candidats dans la commune dont il est le représentant.
- Le jury du concours du Prix « *Connexion Freyming-Merlebach fleurie* » effectuera sa tournée en été.

Récompense :

Le premier prix, d'une valeur de 150 € récompensera un candidat sélectionné à l'échelle de la communauté de communes de Freyming-Merlebach.

Les autres prix d'une valeur de 60 € seront attribués comme suit :

- 1 par commune, hormis celle du gagnant du 1^{er} prix, de sorte que chaque commune ait un gagnant.
- 1 pour la catégorie balcon ou terrasse pour l'ensemble de la CCFM

Remise des prix :

L'ensemble des candidats sélectionnés par les communes pour le concours « *Connexion Freyming-Merlebach fleurie* », ainsi que les candidats hors concours seront invités par l'Office de tourisme à la remise de prix. Les prix seront exclusivement remis aux candidats présents lors de la cérémonie. En cas d'absence d'un lauréat, le prix sera remis au lauréat suivant sur la liste et présent, dans l'ordre des meilleures notes.

Droit à l'image :

Les participants au concours autorisent les prises de vue et leur utilisation par l'office de tourisme (ou la communauté de communes de Freyming-Merlebach) pour ses publications, ses documents de communication et de promotion, pour son site internet et pour des présentations en public (remise de prix, expositions...) qui seront réalisées à des fins non commerciales pour assurer la promotion du territoire. Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.